

Conseil Communautaire de Fougères Agglomération
Compte rendu du lundi 7 septembre 2020 – 20 h

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*

Michel BALLUAIS – Joseph ERARD – Anne PERRIN – Louis FEUVRIER – Marie-Laure NOËL – Alain FORÊT – Alice LEBRET – Louis PAUTREL - Jean-Claude RAULT – Bernard DELAUNAY – Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Jean-Claude BRARD – Nicolas BRICHET – Roger BUFFET – Maria CARRÉ – Denis CHOPIN – Isabelle COLLET – Christelle CORNÉE – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Monique GALODÉ – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER LE BAIL – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – David LÉBOUVIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOËL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL (jusqu'à délib. 2020.115) – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – François VEZIE

Laurence CHEREL est représentée par son suppléant Gilbert BOUFFORT
Laurent LEGENDRE est représenté par son suppléant Pierre DOMAGNE
Olivier POSTE est représenté par sa suppléante Christèle CHALOPIN

Marie-Claire BOUCHER a donné pouvoir à Marie-Laure NOËL
Vanessa GAUTIER a donné pouvoir à Patrick MANCEAU

Étaient excusés :

Jean-Pierre HARDY – Monique POMMEREUL (à partir délib. 2020.116)

Étaient absents :

Virginie D'ORSANNE – Christian GALLE

Secrétaire de séance :

Mathieu MILESI est désigné secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

- 2020.092 – « Gouvernance » - Relations avec les élus des communes membres*
- 2020.093 – Création, composition et fonctionnement des 12 commissions thématiques*
- 2020.094 – Règlement intérieur du Conseil d'Agglomération*
- 2020.095 – Indemnités de déplacement des conseillers communautaires*
- 2020.096 – SMICTOM – Désignation des délégués de Fougères Agglomération*
- 2020.097 – Désignation des délégués au SCoT*
- 2020.098 – Désignations au Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon (SMPBC)*
- 2020.099 – Syndicat Intercommunal des Eaux du Pays du Coglais – Désignation des délégués*
- 2020.100 – Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon – Désignation des délégués*
- 2020.101 – Syndicat Mixte Mégalis – Désignation des délégués*

2020.102 – Pays de Fougères, Marches de Bretagne – Désignation des délégués
 2020.103 – Désignations pour la Société Publique Locale « Fougères Tourisme »
 2020.104 – Comité Régional du Tourisme – Désignation d'un représentant
 2020.105 – Contrat départemental de territoire 2017-2021 – Désignations au comité de pilotage territorial
 2020.106 – Mission Locale – Désignation
 2020.107 – Société d'Économie Mixte ORCHESTR'AM – Désignation
 2020.108 – Campus des Métiers Fougères-Vitré-Industrie – Adhésion à l'Association et désignation d'un représentant
 2020.109 – Commission consultative du SDE 35 – Désignation d'un représentant
 2020.110 – Association « La Dussetière » – Désignation d'un représentant
 2020.111 – Conseil de surveillance de l'Hôpital – Désignation d'un représentant
 2020.112 – Centre social « Maison du Canton » – Désignation d'un représentant
 2020.113 – Fougères Habitat – Désignation des délégués
 2020.114 – Création de la Commission d'Attribution des Logements locatifs sociaux appartenant à Fougères Agglomération
 2020.115 – Composition de la Commission d'Appel d'Offres
 2020.116 – Tableau des effectifs – Modifications
 2020.117 – Contrat de ruralité 2017-2020 – Avenant 2020 à l'accord-cadre et convention financière 2020
 2020.118 – Contrat départemental de territoire 2017-2021 – demande de subvention de la commune de Monthault au titre du volet 4
 2020.119 – Finances – Signature d'un contrat de prêt pour un montant de 1.500.000€
 2020.120 – Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la Loisançe et de la Minette – Désignation des délégués
 2020.121 – Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine - Candidature
 2020.122 - SDIS 35 - Désignation des délégués

2020.092 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – « GOUVERNANCE » - RELATIONS AVEC LES ÉLUS DES COMMUNES MEMBRES

M. le Président présente le rapport suivant :

L'article 1^{er} de la loi n° 2019-1461 du 27 déc. 2019 a créé le nouvel article L. 5211-11-2 du code général des collectivités.

Ce texte, initialement élaboré pour les très grands EPCI en nombre de communes où tous les maires ne sont pas membres du Bureau et d'autres instances, indique qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de la Communauté inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Le pacte - non obligatoire - peut notamment prévoir les modalités d'associations des maires et conseillers municipaux aux travaux et aux décisions communautaires.

Fougères Agglomération propose dans son nouveau règlement intérieur du Conseil et dans son fonctionnement institutionnel des éléments qui permettent déjà d'assurer cette gouvernance respectueuse de l'ensemble des élus des communes membres sans avoir à rédiger un pacte spécifique :

- Le Bureau associe tous les maires et tient lieu de conférence des maires conformément au code et par délibération 23 juillet 2020 ;
- Les suppléants sont invités aux réunions du Conseil d'Agglomération, reçoivent les mêmes éléments que les élus titulaires, et peuvent participer aux débats ;
- Les commissions sont ouvertes de droit à tous les maires, et des conseillers municipaux désignés, non membres du Conseil d'Agglomération, peuvent y participer (de 1 à 2 par communes + les maires délégués) ;

- Les maires reçoivent les convocations et ordres du jour de toutes les commissions ;
- La transparence d'une part et l'association des élus d'autre part sont assurées par l'envoi des convocations, notices, et comptes rendus du Conseil à l'ensemble des conseillers municipaux ;
- Les ordres du jour, notices, et comptes rendus du Bureau et du Conseil sont systématiquement adressés au secrétariat des mairies.

Vu l'article L5211-40-2 du CGCT ;

Vu les articles L5211-11-2 et 3 du CGCT ;

Vu l'avis du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE :

- **D'ACTER l'inscription de la question du pacte de gouvernance à l'ordre du jour du Conseil ;**
- **DE PRÉCISER que le fonctionnement institutionnel de Fougères Agglomération répond aux obligations ;**
- **DE DÉCIDER que ce fonctionnement ne nécessite pas la rédaction d'un pacte de gouvernance ;**

Abstentions : André PHILIPOT – Elsa LAFAYE

2020.093 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES 12 COMMISSIONS THÉMATIQUES

M. le Président présente le rapport suivant :

Conformément à l'article 9 de son règlement intérieur la composition des différentes commissions créées par le Conseil doit permettre la représentation équilibrée des communes et des élus communautaires.

Elles sont convoquées par le Président, ou le Vice-Président délégué et elles sont exclusivement ouvertes aux membres titulaires et suppléants ainsi qu'aux conseillers municipaux désignés à cet effet (2 par commune ayant 1 ou 2 titulaires, 1 pour les communes de 3 titulaires, ainsi que les maires délégués des communes nouvelles). Les maires peuvent participer à toutes les commissions et sont destinataires de tous les relevés de conclusions.

| Communes | Conseillers communautaires (Titulaires - suppléants) | Conseillers Municipaux | Nb de représentants maximum |
|--------------------------|---|---|--|
| Fougères | 21 | 0 | 21 |
| Lécousse | 3 | 1 | 4 |
| Louvigné-du-Désert | 3 | 1 | 4 |
| Rives-du-Couesnon | 3 | 1 + maires délégués St-Jean et St-Marc | 6 |
| Luitré-Dompierre | 2 | 2 + maire délégué de Dompierre | 5 |
| Javené | 2 | 2 | 4 |
| Romagné | 2 | 2 | 4 |
| Beauce | 2 | 2 | 4 |
| Billé | 2 | 2 | 4 |
| Combourtillé | 2 | 2 | 4 |
| Fleurigné | 2 | 2 | 4 |
| La Bazouge-du-Désert | 2 | 2 | 4 |
| La Chapelle-Janson | 2 | 2 | 4 |
| La Chapelle-Saint-Aubert | 2 | 2 | 4 |
| La Selle-en-Luitré | 2 | 2 | 4 |

| | | | |
|-------------------------------|----|----|------------|
| Laignelet | 2 | 2 | 4 |
| Landéan | 2 | 2 | 4 |
| Le Ferré | 2 | 2 | 4 |
| Le Loroux | 2 | 2 | 4 |
| Mellé | 2 | 2 | 4 |
| Monthault | 2 | 2 | 4 |
| Parcé | 2 | 2 | 4 |
| Parigné | 2 | 2 | 4 |
| Poilly | 2 | 2 | 4 |
| Saint-Christophe-de-Valains | 2 | 2 | 4 |
| Saint-Georges-de-Reintembault | 2 | 2 | 4 |
| Saint-Ouen-des-Alleux | 2 | 2 | 4 |
| Saint-Sauveur-des-Landes | 2 | 2 | 4 |
| Villamée | 2 | 2 | 4 |
| Total | 80 | 56 | 136 |

Les séances des commissions thématiques ne sont pas publiques.

Elles n'ont pas pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum soit exigé. S'il y a partage des voix, le rapport relatif à l'affaire en cause doit le mentionner, la voix du Président étant toutefois prépondérante.

Vu la délibération approuvant le règlement intérieur du Conseil d'Agglomération ;

Vu les arrêtés de délégation de fonctions accordées par le Président aux 12 Vice-président(e)s ;

Vu les courriers adressés aux 29 maires demandant la désignation des conseillers municipaux ;

Vu l'avis du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE :

- **DE CRÉER les 12 commissions thématiques suivant le tableau joint en annexe ;**
- **D'AUTORISER le Président à arrêter la composition de chaque commission au plus tard le 16 septembre 2020, au vu des réponses des communes et des choix exprimés par les élus ;**

Abstentions : André PHILIPOT

2020.094 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

M. le Président présente le rapport suivant :

Conformément aux articles L2121-8 et 5211-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Agglomération doit adopter son règlement intérieur dans les 6 mois de l'installation du Conseil. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Les règles déterminées dans le Règlement Intérieur complètent les dispositions législatives et réglementaires applicables sans pouvoir leur contrevenir. Elles pourront être modifiées au besoin par le Conseil.

Vu le précédent règlement du 28 mai 2018 ;

Vu les modifications législatives notamment issues de la loi n°2019-1461 « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 ;

Considérant la nécessité de se doter d'un règlement intérieur dans les meilleurs délais ;

Vu l'avis du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le Règlement Intérieur du Conseil d'Agglomération 2020-2026 annexé.**

2020.095 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

M. le Président présente le rapport suivant :

Vu l'article L5211-13 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 et l'arrêté du même jour fixant les taux des indemnités kilométriques ;

Vu les articles D5211-5, L. 2123-18-1, R.2123-22-1, R.2123-22-2 et R.2123-22-3 du CGCT ;

Considérant que l'article 98 de la loi du 27 décembre 2019 a étendu la possibilité de rembourser les frais de déplacements à l'ensemble des élus des EPCI indemnisés ou non dès qu'ils quittent leur commune ;

Conditions de remboursement :

- Membres titulaires et suppléants du conseil d'agglomération ou conseillers municipaux membres des commissions thématiques qui engagent des frais en dehors du territoire de la commune qu'ils représentent pour participer à des réunions officiellement convoquées :
 - Bureau et Conseil d'Agglomération (les suppléants visés uniquement si remplacent des titulaires) ;
 - Commissions thématiques créées par délibération;
 - Organe consultatif ou obligatoire créé par le code – CLETC, Com DSP, Com SPL, Com Accessibilité, CAO, CT, CHSCT ;
 - Bureaux et organes délibérants d'autres structures où ils représentent Fougères Agglomération. En ce cas la dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion et auquel s'applique l'article L5211-13 du CGCT;
- Ces frais peuvent être remboursés sur la base d'un état déclaratif trimestriel avec justificatifs.
- Toutes les réunions doivent donner lieu à une fiche de présence signée.
- Les trajets considérés sont calculés de la mairie de la commune jusqu'au siège de Fougères Agglomération.

Vu l'avis du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'INSTAURER le remboursement des frais de déplacement des élus dans les conditions présentées ci-dessus, sur la base de justificatifs et d'un état déclaratif trimestriel.**

2020.096 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SMICTOM – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE FOGÈRES AGGLOMÉRATION

M. le Président présente le rapport suivant :

Fougères Agglomération, communauté compétente de droit en matière de collecte et traitement de déchets ménagers et assimilés, est membre du SMICTOM du Pays de Fougères. Elle est représentée par 42 membres titulaires et autant de membres suppléants qui peuvent être choisis parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Par courrier du 31 juillet 2020, M. Le Président a demandé aux 29 maires de Fougères Agglomération de bien vouloir proposer des noms selon la répartition suivante :

- Fougères : 6 délégués titulaires et suppléants

- Lécousse, Louvigné-du-Désert et Rives-du-Couesnon : 3 délégués titulaires et suppléants
- Les autres communes : 1 délégué titulaire et 1 suppléant
- Restent 2 délégués titulaires et 2 suppléants conseillers communautaires proposés par le Conseil d'Agglomération

Il est précisé que les délégués désignés par Fougères Agglomération auront le mandat de la représenter.

Vu les statuts de Fougères Agglomération et du SMICTOM du Pays de Fougères ;

Vu le courrier du Président du SMICTOM en date du 16 juin 2020 ;

Vu le courrier du Président de Fougères Agglomération en date du 31 juillet 2020 ;

Vu les propositions des communes ;

Vu les dispositions des articles L 5711-1 du CGCT visant la désignation des délégués dans les syndicats mixtes,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER les 42 représentants titulaires et 42 représentants suppléants suivants pour représenter Fougères Agglomération au SMICTOM.**

| Communes | 42 Conseillers Titulaires | 42 Conseillers Suppléants |
|-----------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Fougères | Serge BOUDET | Christophe HARDY |
| | Maria CARRÉ | Patricia RAULT |
| | Nicolas BRICHET | Aurélie BOULANGER |
| | Stève HOUSSARD | Jean-Christian BOURCIER |
| | Isabelle BIARD | Diana LEFEUVRE |
| | Khaled BENMAKLOUF | Jean-Claude RAULT |
| Lécousse | Hubert COUASNON | Martine SUPIOT |
| | Sébastien ETENNOUL | Guylène DUCLOS |
| | Jean-François BUFFET | Adeline OLLIVIER |
| Louvigné-du-Désert | Joseph COSTENTIN | Marie-Christelle JARDIN |
| | Isabelle LEE | Jean-Pierre GUERIN |
| | François VEZIE | Sylvie MICHEL |
| Rives-du-Couesnon | Joël PRIGENT | Véronique PIGEON |
| | Christian PASQUET | Chrystèle DESGUERETS |
| | Dominique FROC | Mathieu CHAPELLE |
| Beaucé | Pierre BERHAULT | Louis CREIGNOU |
| Billé | Manuel RIBEIRO | Alexandra ORY |
| Combourtillé | Sophie BACQUET | Philippe BUINEAU |
| Fleurigné | Benjamin BOULANGER | Maurice LESENECHAL |
| Javené | Karine HUART | Nicolas HARDY |
| La Bazouge-du-Désert | Marie-Thérèse JOURDAN | Sylvie GALODÉ |
| La Chapelle-Janson | Joseph MOUTEL | Anthony MONTEBAULLT |
| La Chapelle-St-Aubert | Maryvonne HUBEAU | Johann BAGOT |
| La Selle-en-Luitré | Delphine MARTIN | Pierrick BARON |
| Laignelet | André PHILIPOT | Didier PETITAS |
| Communes | 42 Conseillers Titulaires | 42 Conseillers Suppléants |
| Landéan | Franck ESNAULT | Patrice MARIE |
| Le Ferré | Louis PAUTREL | Floriane LESENECHAL |
| Le Loroux | Annick ROCHELLE | Jean-Claude BRARD |
| Luitré-Dompierre | Gérard GARDAN | Aurélie DESHAYES |
| Mellé | Pierre GUERIN | Dominique GUERIN |

| | | |
|----------------------------|----------------------|---------------------|
| Monthault | Lionel GENEVÉE | Virginie HATTE |
| Parcé | Jackie SADOT | Sandrine CHOLLET |
| Parigné | Hervé GUILLARD | Christophe LE GAL |
| Poilly | Gérard BARBEDETTE | Marie-Cécile PAPAÏL |
| Romagné | Pascal MAHÉ | Jean-Claude NOËL |
| St-Christophe-de-Valains | Laurence BEAUGENDRE | Michelle GARAVAGLIA |
| St-Georges-de-Reintembault | Louis-Pierre CHAUVIN | Philippe DONNINI |
| St-Ouen-des-Alleux | Marie-Laure CHATELET | Pierre THOMAS |
| St-Sauveur-des-Landes | Christophe DEROYER | Carine ARONDEL |
| Villamée | Andrée BATAIS | Julien CAUX |
| Fougères Agglomération | Marie-Claire BOUCHER | Cécile PARLOT |
| | Daniel BALLUAIS | Bernard DELAUNAY |

2020.097 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SCOT
M. le Président présente le rapport suivant :

Les 39 délégués au syndicat mixte porteur du SCOT sont élus par le Conseil d'Agglomération et sur proposition des communes selon la répartition suivante pouvant porter sur des conseillers municipaux :

- Fougères – 5 délégués titulaires et 5 suppléants
- Lécousse, Louvigné-du-Désert et Rives-du-Couesnon - 2 délégués titulaires et 2 suppléants
- Les autres communes : 1 délégué titulaire et 1 suppléant
- Restent 3 délégués titulaires et 3 suppléants conseillers communautaires proposés par le Conseil d'Agglomération

Il est précisé que les délégués désignés par Fougères Agglomération auront le mandat de la représenter.

Vu les dispositions des articles L 5711-1 du CGCT visant la désignation des délégués dans les syndicats mixtes ;

Vu les statuts de Fougères Agglomération et du Syndicat du SCOT du Pays de Fougères ;

Vu le courrier du Président en date du 31 juillet 2020 ;

Considérant la liste des délégués proposés par les communes ;

Considérant les candidatures des délégués communautaires ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER les 39 délégués titulaires et 39 délégués suppléants suivants pour représenter Fougères Agglomération au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fougères.**

| Communes | 39 Délégués titulaires | 39 Délégués suppléants |
|--------------------|------------------------|------------------------|
| Fougères | Louis FEUVRIER | Serge BOUDET |
| | Patricia RAULT | Christophe HARDY |
| | Éric BESSON | Alice LEBRET |
| | Patricia DESANNAUX | Mathieu MILESI |
| | Antoine MADEC | Elsa LAFAYE |
| Lécousse | Anne PERRIN | Magali FONTAINE |
| | Marylène LE BERRIGAUD | Didier VALLÉE |
| Louvigné-du-Désert | Isabelle LEE | Jean-Pierre GUERIN |
| | Angélique THIBAUT | Angélique AUSSANT |
| Rives-du-Couesnon | David LÉBOUVIER | Joël PRIGENT |
| | Gilbert LÉONARD | Christelle CORNÉE |
| Beauce | Stéphane IDLAS | Sylvaine BERTHELOT |

| | | |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Billé | Christophe GILLES | Morgane NÉAU |
| Combournillé | Philippe BUINEAU | Roland BOUVET |
| Fleurigné | Yannick DORES LERAY | Monique POMMEREUL |
| Javené | Michel BRARD | Jean-Luc VALLET |
| La Bazouge-du-Désert | Bertrand BAZIN | Franck ROUILLE |
| La Chapelle-Janson | Alain FORÉT | Denis VANNIER |
| La Chapelle-St-Aubert | Alain LETANNEUR | Danielle LEGEAI |
| La Selle-en-Luitré | Pierrick BARON | Denis CHOPIN |
| Laignelet | André PHILIPOT | Patrick DÉMARQUET |
| Landéan | Franck ESNAULT | Dominique BOSSERAY |
| Le Ferré | Louis PAUTREL | Arlette GUENÉE |
| Le Loroux | Ludovic VALLÉE | Annick ROCHELLE |
| Luitré-Domperre | Landry ROGER | Monique GALODÉ |
| Mellé | Christèle CHALOPIN | Pierre GUERIN |
| Monthault | Roger BUFFET | Stéphane CHARBONNEL |
| Parcé | Pierre DOMAGNÉ | Jennifer SCIMIA |
| Parigné | Hervé GUILLARD | Sébastien ROYER |
| Poilly | Noël DEMAZEL | Edmond COUSIN |
| Romagné | Cécile PARLOT | Pascal MAHÉ |
| St-Christophe-de-Valains | Michelle GARAVAGLIA | Sylvain THOMAS |
| St-Georges-de-Reintembault | Jean-Bernard BOISMARTEL | Philippe DONNINI |
| St-Ouen-des-Alleux | Jean Louis QUILLIOT | Pierre THOMAS |
| St-Sauveur-des-Landes | Christophe DERoyer | Jean-François ROUHAUD |
| Villamée | Laurence CHEREL | Thérèse STOHELLOU |
| Fougères Agglomération | Michel BALLUAIS | Bernard DELAUNAY |
| | Joseph ERARD | Jean-Claude RAULT |
| | Patrick MANCEAU | Marie-Laure NOËL |

2020.099 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PAYS DU COGLAIS – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

M. le Président présente le rapport suivant :

En application de La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Fougères Agglomération est compétente pour assurer la distribution de l'eau potable sur le territoire communautaire. Plusieurs communes étant antérieurement adhérentes de syndicats intercommunaux assurant cette compétence, il convient de désigner les titulaires et suppléants de l'EPCI en application du principe de représentation substitution.

Pour le Syndicat Intercommunal des Eaux du Pays du Coglais

LE FERRÉ : 1 titulaire, 1 suppléant

ROMAGNÉ : 2 titulaires

SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES : 1 titulaire, 1 suppléant

Vu l'article L5711-1 du CGCT relatif à la représentation des EPCI dans les syndicats mixtes ;

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu les propositions des communes

Vu l'avis du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER 4 élus en qualité de membres titulaires et 2 élus suppléants pour le Syndicat Intercommunaux des Eaux du Pays du Coglais comme suit :**

| Communes | Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Le Ferré | Sébastien TOUROUL | Ronan COQUELIN |
| Romagné | Jean-Claude NOËL | |
| | Pascal MAHÉ | |
| Saint-Sauveur-des-Landes | Pierrick HAMARD | Jean-Pierre HARDY |

2020.100 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DU COUESNON – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

M. le Président présente le rapport suivant :

En application de La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Fougères Agglomération est compétente pour assurer la distribution de l'eau potable sur le territoire communautaire. Plusieurs communes étant antérieurement adhérentes de syndicats intercommunaux assurant cette compétence, il convient de désigner les titulaires et suppléants de l'EPCI en application du principe de représentation substitution.

Pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon :

SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS : 2 titulaires, 1 suppléant

SAINT-OUEN-DES-ALLEUX : 2 titulaires, 1 suppléant

Vu l'article L5711-1 du CGCT relatif à la représentation des EPCI dans les syndicats mixtes ;

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu les propositions des communes

Vu l'avis du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER 4 élus en qualité de membres titulaires et 2 élus suppléants pour le Syndicat Intercommunal des eaux de la Vallée du Couesnon comme suit :**

| Communes | Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Saint-Christophe-de-Valains | Thierry CORNU | Laurence BEAUGENDRE |
| | Michelle GARAVAGLIA | |
| Saint-Ouen-des-Alleux | Damien GESLIN | Pierre THOMAS |
| | Arnaud LEULIETTE | |

2020.120 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE LA LOISANCE ET DE LA MINETTE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

M. le Président présente le rapport suivant :

En application de La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Fougères Agglomération est compétente pour assurer la distribution de l'eau potable sur le territoire communautaire. Plusieurs communes étant antérieurement adhérentes de syndicats intercommunaux assurant cette compétence, il convient de désigner les titulaires et suppléants de l'EPCI en application du principe de représentation substitution.

Pour le Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la Loisançe et de la Minette :

ROMAGNÉ : 1 titulaire, 1 suppléant

SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS : 1 titulaire, 1 suppléant

SAINT-OUEN-DES-ALLEUX : 1 titulaire, 1 suppléant

SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES : 1 titulaire, 1 suppléant

Vu l'article L5711-1 du CGCT relatif à la représentation des EPCI dans les syndicats mixtes ;

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu les propositions des communes

Vu l'avis du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER 4 élus en qualité de membres titulaires et 4 élus suppléants pour le Syndicat Intercommunal des eaux de la Vallée du Couesnon comme suit :**

| Communes | Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Romagné | Henri-Jean DOLAINE | Roselyne MEDARD |
| Saint-Christophe-de-Valains | Thierry CORNU | Sylvain THOMAS |
| Saint-Ouen-des-Alleux | Damien GESLIN | Pierre THOMAS |
| Saint-Sauveur-des-Landes | Pierrick HAMARD | Stéphanie JAN |

**2020.101 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SYNDICAT MIXTE MÉGALIS –
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

M. le Président présente le rapport suivant :

Vu les statuts du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT relatif à la représentation des EPCI dans les syndicats mixtes ;

Considérant, que Fougères Agglomération membre du collège n°1 des EPCI dispose de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER 2 conseillers communautaires au titre de délégués titulaires ;**
- **DE DÉSIGNER 2 conseillers communautaires au titre de délégués suppléants aux fins de représentation de Fougères Agglomération au sein du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.**

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|--------------------|
| 1 – Joseph ERARD | 1 – Louis PAUTREL |
| 2 – Alain FORET | 2 – François VEZIE |

**2020.102 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PAYS DE FOGÈRES, MARCHES DE
BRETAGNE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

M. le Président présente le rapport suivant :

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu le courrier du Président de l'association « Pays de fougères, marches de Bretagne » en date du 20 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER M. Patrick MANCEAU – M. Louis PAUTREL – M. Michel BALLUAIS – M. André PHILIPOT – M. Davide LEBOUVIER – Mme Maria CARRÉ – M. Joseph BOIVENT et M. Olivier POSTE conseillers d'agglomération au titre de représentants titulaires pour l'assemblée générale et le comité directeur de l'association « Pays de Fougères, Marches de Bretagne » ;**
- **DE PRÉCISER que M. Patrick MANCEAU – M. Louis PAUTREL et M. David LEBOUVIER seront amenés à siéger au bureau exécutif ;**
- **DE DÉSIGNER M. Patrick MANCEAU – M. Louis PAUTREL et M. David LEBOUVIER conseillers d'agglomération au titre de représentants titulaires pour le Comité Unique de Programmation ;**

- **DE DÉSIGNER M. Michel BALLUAIS – M. François VEZIE et M. Pierre THOMAS conseillers d’agglomération au titre de suppléants pour le Comité Unique de Programmation.**

2020.103 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATIONS POUR LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « FOGÈRES TOURISME »
M. le Président présente le rapport suivant :

Fougères Agglomération a accompagné la création de la SPL « Fougères Tourisme » en 2018 et détient la majorité du capital.

La répartition des 17 sièges réservés aux actionnaires est la suivante au sein de l’assemblée générale et du conseil d’administration

- **11 sièges pour Fougères Agglomération,**
- 1 siège pour la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne,
- 4 sièges pour la commune de Fougères,
- 1 siège pour les autres communes actionnaires.

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu les statuts de la SPL ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1531-1, ainsi que les articles L. 1521-1 et suivants ;

Vu le Code de commerce ;

Vu le Code du tourisme et notamment les dispositions des articles L. 133-1 et suivants et R.133- 1 et suivants régissant les offices de tourisme ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d’Agglomération DÉCIDE, à l’unanimité :

- **DE DÉSIGNER Mme Alice LEBRET – Mme Isabelle COLLET – M. Christophe HARDY – M. Olivier POSTE – M. Joseph ERARD – M. bernard DELAUNAY – m. André PHILIPOT – Mme Cécile PARLOT – M. François VEZIE – M. David LEBOUVIER et Mme Monique GALODÉ - Conseillers d’agglomération au titre de représentants de la Communauté d’Agglomération pour siéger au sein du conseil d’administration ;**
- **D’AUTORISER les représentants ainsi désignés au Conseil d’administration à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la société publique locale (présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc.) ;**
- **D’APPROUVER la désignation de Mme Alice LEBRET – Mme Isabelle COLLET – M. Christophe HARDY – M. Olivier POSTE – M. Joseph ERARD – M. bernard DELAUNAY – m. André PHILIPOT – Mme Cécile PARLOT – M. François VEZIE – M. David LEBOUVIER et Mme Monique GALODÉ - Conseillers d’agglomération en tant que représentants de la Communauté d’Agglomération aux assemblées générales de la SPL ;**
- **D’AUTORISER M. le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.**

2020.104 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME – DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT
M. le Président présente le rapport suivant :

Le CRT Bretagne a pour objet principal le développement et la promotion des activités touristiques de la Région Bretagne et agit conformément aux dispositions du code du tourisme.

Son action participe à l'attractivité globale de la Bretagne. Il la conduit dans le cadre des axes stratégiques en matière touristique et modalités de mise en œuvre adoptés par le Conseil Régional qui en assure principalement le financement.

Ses domaines d'intervention et missions sont établis par voie de convention entre le Conseil Régional et lui-même.

Le CRT a notamment pour missions :

- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil Régional, le CRT Bretagne peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, il peut également se voir confier, par voie de conventions dédiées, des attributions complémentaires par la Région.

Le CRT est composée de deux collèges dont l'un regroupe les acteurs publics du tourisme. A ce titre Fougères Agglomération est membre de droit et dispose d'un siège dont il convient de désigner le représentant à l'Assemblée Générale.

En outre la SPL Fougères Tourisme étant la structure porteuse de la « destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne » il est proposé que ce représentant siège également à ce titre au Conseil d'Administration du CRT qui est composé de 22 membres dont 10 au titre des "Destinations Touristiques".

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER Alice LEBRET, au titre de représentant de Fougères Agglomération à l'Assemblée Générale du CRT Bretagne et au sein de son conseil d'administration**

2020.105 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2017-2021 – DÉSIGNATIONS AU COMITÉ DE PILOTAGE TERRITORIAL

M. le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2017-2021, un comité de pilotage territorial a pour rôle de participer à l'élaboration et au suivi régulier du contrat dans son intégralité, y compris lors de la clause de renégociation à venir.

Plus spécifiquement pour le volet 3 (soutien aux actions de fonctionnement), il est consulté sur le projet de programmation.

En accord avec le Conseil Départemental, le comité est composé depuis 2017 de 6 élus départementaux, **de 6 élus communautaires** et de 6 représentants de la société civile, soit 18 membres au total.

Suite à l'installation des nouveaux conseillers communautaires issus des élections municipales et intercommunales ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- **DE DÉSIGNER M. Patrick MANCEAU – M. Louis FEUVRIER – M. Jean-Claude BRARD – M. Jean-Pierre OGER – M. Louis PAUTREL et M. David LÉBOUVIER,**

conseillers d'agglomération, représentants de Fougères Agglomération au sein du Comité de pilotage territorial ;

- **DE PRÉCISER que les élus départementaux sont M. Thierry BENOIT – Mme Isabelle BIARD – Mme Muriel CONDOLF-FEREC – Mme Isabelle COURTIGNE – M. Bernard MARQUET et M. Frédérique MIRAMONT ;**
- **DE PRÉCISER que les représentants de la société civile sont M. Rémi BARON – M. Dominique OGER – M. Jean-Louis MOREL – Mme Thérèse BOUVET – Mme Sylvie MARDELE et un représentant à définir.**

2020.106 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MISSION LOCALE – DÉSIGNATION

M. le Président présente le rapport suivant :

La mission locale propose de désigner 4 représentants de Fougères Agglomération au conseil d'administration.

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER M. Michel BALLUAIS – M. Louis PAUTREL – M. Alain FORÊT et Mme Isabelle BIARD, conseillers d'agglomération, au titre de représentants de Fougères Agglomération au sein du conseil d'administration de la Mission Locale.**

2020.107 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ORCHESTR'AM – DÉSIGNATIONS

M. le Président présente le rapport suivant :

Vu les statuts de Fougères Agglomération et de la SEM Orchestr'AM ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER M. Patrick MANCEAU – M. Michel BALLUAIS – M. Louis PAUTREL – M. David LÉBOUVIER et M. André PHILIPOT, conseillers d'agglomération, aux fins de représentation de Fougères Agglomération au sein du conseil d'administration de la SEM du Pays de Fougères**

2020.108 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CAMPUS DES MÉTIERS FOGÈRES-VITRÉ-INDUSTRIE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

M. le Président présente le rapport suivant :

Le Campus des métiers Fougères – Vitré – Industrie a pour objet de conforter et développer la filière de l'industrie au niveau de l'arrondissement de Fougères-Vitré.

Il s'adresse à 4 publics : les apprenants, les salariés/demandeurs d'emploi, les entreprises et les acteurs de la formation.

Le Campus est une association de type « Loi 1901 », dont le siège social est basé à la délégation des Marches de Bretagne de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ille-et-Vilaine (CCI 35) à Javené.

Le Conseil d'Administration est composé de 4 collèges, chacun représenté par 8 membres au maximum. Fougères Agglomération dispose d'un représentant au sein du collège « Territoire ».

Un représentant de Fougères Agglomération est également présent au Bureau.

L'État, représenté localement par la Sous-Préfecture de Fougères-Vitré est membre invité permanent.

Vu les statuts de Fougères Agglomération et de l'association ;
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER M. Louis FEUVRIER au titre de représentant titulaire de Fougères Agglomération, et M. Michel BALLUAIS au titre de représentant suppléant au sein de l'Association.**

**2020.109 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMMISSION CONSULTATIVE DU SDE 35 –
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**
M. le Président présente le rapport suivant :

Un représentant de Fougères Agglomération est demandé pour siéger au sein de la commission consultative créée entre le syndicat d'électrification d'Ille-et-Vilaine et l'ensemble de ses EPCI.

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER M. André PHILIPOT, conseiller d'agglomération, au titre de représentant de Fougères Agglomération au sein de la commission consultative du SDE35.**

**2020.110 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ASSOCIATION « LA DUSSETIÈRE » –
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**
M. le Président présente le rapport suivant :

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER M. Roland BOUVVET, conseiller d'agglomération, au titre de représentant de Fougères Agglomération au sein de l'association « La Dussetière**

**2020.111 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL –
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**
M. le Président présente le rapport suivant :

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER M. Alain FORÊT, conseiller d'agglomération, au titre de représentant de Fougères Agglomération au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital**

**2020.112 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CENTRE SOCIAL « MAISON DU CANTON » –
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**
M. le Président présente le rapport suivant :

Vu les statuts de Fougères Agglomération prévoyant le soutien au centre social associatif de Louvigné-du-Désert et autorisant l'adhésion à toute structure inscrite dans un domaine de compétence communautaire ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER Mme Marie-Laure NOËL – M. Bernard DELAUNAY et M. Josphe BOIVENT, conseillers d'agglomération, au titre de représentants de Fougères Agglomération auprès du centre social "Maison du Canton" à Louvigné-du-Désert.**

2020.113 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FOGÈRES HABITAT – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

M. le Président présente le rapport suivant :

L'office public d'habitat « Fougères Habitat » est légalement rattaché à Fougères Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017.

Vu les statuts de Fougères Agglomération et de l'OPH Fougères Habitat ;

Le Conseil d'administration est composé de 23 membres.

- **14 membres** désignés par la collectivité de rattachement :
 - 6 conseillers communautaires ;
 - 7 « personnalités qualifiées », non élues communautaires ;
 - 1 représentant d'une association d'insertion ou de logement des personnes défavorisées.
- **9 membres** désignés par leurs instances respectives parmi les organisations syndicales, associations de locataires, action logement et CAF.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER les 14 membres comme suit :**

| Conseillers communautaires | Personnalités qualifiées | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|
| 1 – Éric BESSON | Alain DANIEL | Posabitat |
| 2 – Maria CARRÉ | Jean-Claude DUHAMEL | Ancien notaire |
| 3 – Jean-Claude RAULT | Serge RETE | Territoire de Louvigné |
| 4 – Alice LEBRET | Claude MOTTAIS | Secours catholique |
| 5 – Anne PERRIN | Sylvie MARDELE | Cadre éducatif dans un foyer de vie |
| 6 – Marie-Laure NOËL | Corinne GILLETTE | Adjointe Maire Rives-du-couesnon |
| | Lydie CELLIER-CHENOIR | CM Portes du Coglais / CC |
| 1 représentant d'une association d'insertion ou de logement des personnes défavorisées | | |
| François DIAZ | APE2A | |

- **DE SOLLICITER de nouveau les organisations syndicales, associations de locataires, action logement et caf pour la désignation de 9 représentants.**

2020.114 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX APPARTENANT À FOGÈRES AGGLOMÉRATION

M. le Président présente le rapport suivant :

Fougères Agglomération est propriétaire et gestionnaire de 74 logements locatifs sociaux conventionnés, répartis sur les communes de La Bazouge du Désert, Louvigné du Désert, Monthault, Mellé, Saint Georges de Reintembault, Villamée, Poilley et Le Ferré.

Les demandes de logement sont gérées par le service Habitat qui reçoit les demandeurs, les informe et constitue avec eux leur dossier de demande.

Une Commission d'attribution a été constituée afin d'étudier les dossiers des demandeurs, avant l'attribution des logements par le Bureau communautaire.

Les missions de la commission sont de :

- Définir les modalités d'attribution et les critères de priorité pour l'attribution d'un logement social communautaire,
- Étudier les dossiers de demande de logement,
- Proposer les dossiers au Bureau communautaire pour attribution.

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER Mme Marie-Laure NOËL- Mme Maria CARRÉ et M. Jean-Bernard BOISMARTEL, conseillers d'agglomération, pour la Commission d'attribution des logements locatifs sociaux de Fougères Agglomération.**

2020.115 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Président présente le rapport suivant :

En référence aux communes de plus de 3 500 habitants, les articles L 1414-2 et L 1411-5-II du CGCT dispose que la commission en charge des appels d'offres de l'EPCI est composée du président ou de son représentant, et de cinq membres élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des suppléants sont désignés en nombre égal.

Peuvent participer, avec voix consultative, les services communautaires, des personnalités qualifiées, un représentant du service de la concurrence et le comptable public.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2020 sur la liste présentée par le Président ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER le représentant du Président ;**
- **DE DÉSIGNER les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :**

| | |
|--------------------------------|---|
| Le Président : Patrick MANCEAU | Représentant du Président : Louis PAUTREL |
| Titulaires | Suppléants |
| 1 – Jean-Pierre OGER | 1 – Laurence CHEREL |
| 2 – Jean-Claude RAULT | 2 – Noel DEMAZEL |
| 3 – Roland BOUVET | 3 – David LÉBOUVIER |
| 4 – Daniel BALLUAIS | 4 – Pierre THOMAS |
| 5 – Bernard DELAUNAY | 5 – Jean-Claude BRARD |

2020.122 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

M. le Président présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des EPCI aux conseils d'administration des SDIS au 28 octobre 2020 ;

Vu le courrier du Président du Conseil d'administration du SDIS en date du 26 juin 2020 ;

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER M. Louis PAUTREL, représentant titulaire et M. Hervé GUILLARD, représentant suppléant, de Fougères Agglomération au Conseil d'Administration – Collège EPCI – du SDIS Ille-et-Vilaine.**

2020.116 – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS

M. FORET présente le rapport suivant :

Dans le cadre des avancements de grade 2020, de la promotion interne, mais aussi des besoins des services, il est proposé la création de nouveaux postes au tableau des effectifs.

L'ensemble de ces modifications prendront effet le 1^{er} septembre 2020.

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal et École de Musique :

Suite au départ à la retraite d'un agent le 1^{er} juin 2020, il convient de créer un poste pour l'agent amené à le remplacer.

- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, soit 8,50/20^{ème}, dénommé B/Cult.CRI/AEAP2.11 au tableau des effectifs.
 - Surcoût budgétaire estimé à environ 10 000 € sur une année pleine.
- Modification de la quotité de temps du poste à temps non complet dénommé B/Cult.CRI/AEAP2.8 au tableau des effectifs, afin de la porter de 9/20^{ème} à 6,50/20^{ème}.
- Modification de la quotité de temps du poste à temps non complet dénommé B/Cult.CRI/AEAP1.22 au tableau des effectifs, afin de la porter de 18/20^{ème} à 20/20^{ème}, soit un temps complet.

ALSH de Saint Jean sur Couesnon :

- Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet dénommé C/Anim.EspCom/AdAnP2.3 au tableau des effectifs (Poste de Direction).

Siège :

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du tiers lieu à destination économique « Le fil », il convient de créer un poste de Manager afin d'animer cet espace.

- Création d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet dénommé B/Adm.S/RP1.3

Ce recrutement s'effectuera dans le cadre d'un contrat de projet du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2022.

- Coût budgétaire estimé à 40 000 euros sur une année pleine.

M. FORET précise que les subventions s'élèvent à 80 %. La personne recrutée commencera le 15 septembre prochain.

Micro-crèche :

2 agents contractuels occupent actuellement des postes créés sur le grade d'auxiliaire de puériculture, mais ne possèdent pas le diplôme correspondant pour pouvoir passer le concours.

Afin de permettre leur éventuelle stagiairisation il convient donc de créer 2 postes sur le grade d'agent social (accessible sans concours).

- Création d'un poste d'Agent social à temps complet dénommé C/Meso.Micre/AS.1 au tableau des effectifs.
- Création d'un poste d'Agent social à temps non complet, soit 30/35^{ème} dénommé C/Meso.Micre/AS.2 au tableau des effectifs.

Avancements de grade et promotion interne 2020

Siège service technique :

- Création d'un poste de Technicien à temps complet dénommé B/Tech.S/T.1 au tableau des effectifs.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet dénommé C/Tech.S/ATP1.1 au tableau des effectifs.

L'Aquatis :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet soit 28/35ème dénommé C/Tech.S/ATP2.6 au tableau des effectifs.

Réseau de Lecture publique :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet dénommé C/Cult.RDLP/AP1.5 au tableau des effectifs.

Siège :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet dénommé C/Adm.S/AAP1.3 au tableau des effectifs.

Les crédits sont prévus au budget.

Vu l'avis du Bureau en date du 31 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER ces créations et modifications de postes au tableau des effectifs ;**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dossier ;**
- **DE PRÉCISER que les suppressions de postes désormais vacants interviendront après avis du Comité Technique.**

2020.117 – CONTRACTUALISATION – CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020 – AVENANT 2020 A L'ACCORD-CADRE ET CONVENTION FINANCIERE 2020

M. le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020 signé entre Fougères Agglomération et l'Etat, un avenant à l'accord-cadre et une convention financière sont établis annuellement.

L'avenant à l'accord-cadre actualise la programmation prévisionnelle globale établie en 2017 : retrait ou ajouts de projets, modification de projets (calendrier, budget...).

La convention financière comprend les actions engagées dans l'année et retenues pour bénéficier d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « contrat de ruralité ». La proposition de programmation financière 2020 est présentée ci-dessous.

| Projet | Maitre d'ouvrage | Budget Prévisionnel HT | DSIL Ruralité proposée |
|--|--------------------|------------------------|------------------------|
| Création d'un terrain de football en gazon synthétique | La-Chapelle-Janson | 765.925,00€ | 110.000,00€ |
| Aménagement de l'ancien presbytère de Saint-Georges-de-Chesné en Hébergement Touristique d'Avant-Garde | Rives-du-Couesnon | 1.244.459,50€ | 110.000,00€ |
| Construction d'un pôle socio-culturel | Romagné | 1.620.326,25€ | 110.000,00€ |
| Rénovation du dernier commerce | Monthault | 159.062,29€ | 43.855,37€ |
| TOTAL DSIL RURALITE ANNEE 2020 | | | 373.855,37 € |

Vu les conclusions de la réunion de la commission « Equilibre territorial et Contractualisation » de Fougères Agglomération du 3 décembre 2019,

Vu les conclusions de la réunion du Comité de pilotage du 17 décembre 2019,

Vu les conclusions de la réunion de la commission « Equilibre territorial et Contractualisation » de Fougères Agglomération du 17 décembre 2019,

Vu l'arbitrage rendu par les Vice-Présidents les 5, 7 et 8 juin 2020,

Vu l'avis favorable émis en Comité de pilotage du 22 juin 2020,

Vu la proposition de Monsieur le Sous-Préfet du 26 juin 2020,

Vu la validation survenue en Comité de l'Administration Régionale du 7 juillet 2020,

Les montants de DSIL, indiqués ci-dessus et validés par les instances citées, sont susceptibles d'évoluer à la hausse en raison d'une augmentation exceptionnelle de la DSIL. De ce fait, les projets d'avenant 2020 à l'accord-cadre et de convention financière 2020 ne sont pas joints.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D 'APPROUVER l'avenant 2020 à l'accord-cadre et la convention financière 2020 relatifs au contrat de ruralité 2017-2020.**
- **D'AUTORISER le Président à signer l'avenant, la convention et tous documents afférents.**

2020.118 – CONTRACTUALISATION – CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2017-2021 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE MONTHAULT AU TITRE DU VOLET 4

M. le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2017-2021, une enveloppe financière départementale de 182.400€ est dédiée au financement de projets d'investissement situés sur les communes de Le Ferré, Monthault, Poilley et Villamée. Cette aide départementale est conditionnée par le versement par Fougères Agglomération d'une aide du même montant au titre de ses fonds propres.

Dans ce cadre, la commune de Monthault a déposé un dossier de demande de subventions départementale et communautaire pour « l'extension et l'aménagement du dernier commerce communal de proximité ». Les éléments d'instruction du dossier sont les suivants :

- Dépenses retenues : 158.905,19€ HT
- Subvention Départementale volet 4 : 10.200€
- Subvention Fougères Agglomération : 10.200€

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2017 validant la mise en place d'une enveloppe financière sur les fonds propres de Fougères Agglomération de 182.400€ au titre du volet 4 sur la période 2017-2021 et validant la programmation prévisionnelle des enveloppes du volet 2 et du volet 4 du contrat départemental de territoire 2017-2021,

Vu la procédure d'instruction des demandes de subvention au titre du volet 4 du contrat départemental de territoire 2017-2021,

Vu l'avis favorable de la commission « Equilibre territorial et Contractualisation » du 29 octobre 2019, valant accord de principe de l'EPCI sur le montant de la subvention sollicitée par le maître d'ouvrage,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente départementale du 25 mai 2020,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER l'attribution et le versement d'une aide communautaire de 10.200€ à la commune de Monthault, pour son projet d'extension et d'aménagement du dernier commerce communal de proximité, au titre du fonds**

communautaire créé en complément du volet 4 du contrat départemental de territoire 2017-2021 ;

- **D'AUTORISER le Président à signer tous documents afférents.**

2020.119 – FINANCES – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRÊT POUR UN MONTANT DE 1.500.000€

M. FEUVRIER présente le rapport suivant :

Considérant les conditions d'exécution du budget principal en 2020 ;

Vu les articles L. 1611-3 et L. 2337-3 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les propositions d'emprunt présentés par Arkéa, La Banque postale, le Crédits Agricole et la Caisse d'Epargne ;

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le contrat de prêt de 1 500 000€ proposé par la banque Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 500 000€

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2020 – budget principal

Phase de mobilisation :

Durée : 3 mois

Phase d'amortissement :

Frais de dossier : 1 500 €

Montant : 1 500 000€

Durée d'amortissement : 20 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,67%

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : amortissement constant

- **D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.**

2020.121 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'ILLE-ET-VILAINE – CANDIDATURE

M. le Président présente le rapport suivant :

Vu les statuts de l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine,

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu le courrier du Président par interim de l'ADT 35 en date du 28 août 2020 ;

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE PORTER la candidature de Fougères Agglomération à l'Assemblée générale de l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine ;**
- **DE PORTER la candidature de Fougères Agglomération au Conseil d'Administration de l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine ;**

- **DE DÉSIGNER Mme Alice LEBRET, représentant de Fougères Agglomération à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.